



-FEDERATION FRANCAISE DE BASKET-BALL-

LIGUE DE PICARDIE DE BASKET-BALL

Boite Postale 400 37- 60400 NOYON -03 44 09 50 00- basket.ligue.pic@wanadoo.fr

Objet : Changement Prochain des Statuts de l'Entraîneur

Madame Monsieur,

La Fédération Française de Basket Ball a récemment validé une modification des statuts de l'entraîneur pour la saison 2016 – 2017, ce qui va directement impacter pour les clubs.

Les dispositions concernent les aspects suivants :

DFPS 5 : COMMISSION FEDERALE DES TECHNICIENS

MODIFICATION DE LA REGLEMENTATION

Synthèse CFR :

La CT souhaite refondre le statut de l'entraîneur pour la saison 2016/17. Dans l'attente, elle propose des adaptations pour la saison 2015/16.

Validation du Comité Directeur des 06 et 07 Mars 2015 : présentation des textes

Article 1.5 Formation initiale : Plus haut niveau régional seniors et jeunes :

L'entraîneur d'une équipe senior ou jeune évoluant au plus haut niveau régional devra posséder un Certificat de Qualification Professionnelle.

Ce courrier a un double objectif :

Dans un premier temps celui de préciser que l'entrée en formation CQP sur la Ligue de Picardie sera possible l'an prochain. Les étapes de la formation concerneront la validation du P1 et du P2. Un document récapitulatif vous est mis à disposition ci-joint.

Ce document vise à détailler les différentes options de formation qui visent à valider un CQP par un entraîneur assurant des fonctions dans son Club en Ligue de Picardie.

Pour une entrée en Formation du CQP, un dossier est à retirer sur le site de la FFBB dans le secteur de la Formation des Cadres pour une entrée en formation du CQP, où sur le site de la Ligue. Pour remplir ce dossier, un certain nombre de pièces justificatives sont à fournir. Celles-ci sont à récupérer auprès du Club par le candidat pendant son année de formation du P1.



-FEDERATION FRANCAISE DE BASKET-BALL-

LIGUE DE PICARDIE DE BASKET-BALL

Boite Postale 400 37- 60400 NOYON -03 44 09 50 00- basket.ligue.pic@wanadoo.fr

Une validation du P1 d'un candidat en formation d'entraîneur, ne pourra se faire sans une validation du PSC1. Ainsi, les candidats seront dans le cas d'une inscription en formation, invités à se rapprocher des organismes compétents pour valider ce document « incontournable » au dossier, lors de son traitement par un Jury National en juin de la saison qui viendra de s'écouler.

Cette validation par un Jury National, est essentielle car elle ouvre à une entrée en formation du P2, prévue en Picardie à la saison prochaine. Sans cela, aucun accès ne sera possible. La rigueur du candidat à fournir l'ensemble des documents lorsqu'il remplira son dossier sera essentielle, car tout dossier incomplet se verra refusé sans rebond possible.

Le 2eme objectif de ce courrier, vise à préciser que le P2 donne droit, après validation des épreuves, à l'Entraîneur Région, cela ne change pas. Néanmoins, au regard des textes récemment validés et présentés en début de courrier, l'objectif est d'aller au bout de la démarche du CQP, pour que les structures Clubs puissent assurer en amont de la saison 2016 2017, les démarches nécessaires pour pouvoir prétendre aux obligations des statuts.

Il est à souligner que le P2 et le P3 peuvent être validés la même année. Néanmoins, le P3 du CQP ne sera pas assuré en Picardie. Nous inviterons les candidats à une participation sur les Ligues IDF et NPC sur les dates prévues sur le module du P3. Il concernera 2 Modules sur 2 weekends et un module de FOAD de 35h de formation à distance, où aucun déplacement ne sera alors obligatoire. Enfin, la validation du CQP peut être étalée sur 3 ans par le candidat. Je précise qu'au-delà de 3 ans, les règlements ne permettent de revenir directement en formation du P2. Aucune période supplémentaire n'est à ce jour prévue par les textes.

Afin de ne pas suspendre l'élan de formation dans lequel les clubs s'engagent saison après saison, et afin que les clubs ayant des perspectives de projets dans les plus hauts niveaux régionaux sur leur plan de développement, puissent anticiper ces dispositions dans leurs démarches, je vous invite par ce courrier à considérer ces perspectives. En effet, les plus hauts niveaux régionaux étant demain (saison 2016 2017) concernés par le niveau de formation du CQP.

Pour cela, je mets en accès ci-dessous un récapitulatif des formations à venir pour la saison prochaine. Les informations seront accessibles prochainement sur le site de la Ligue de Picardie.

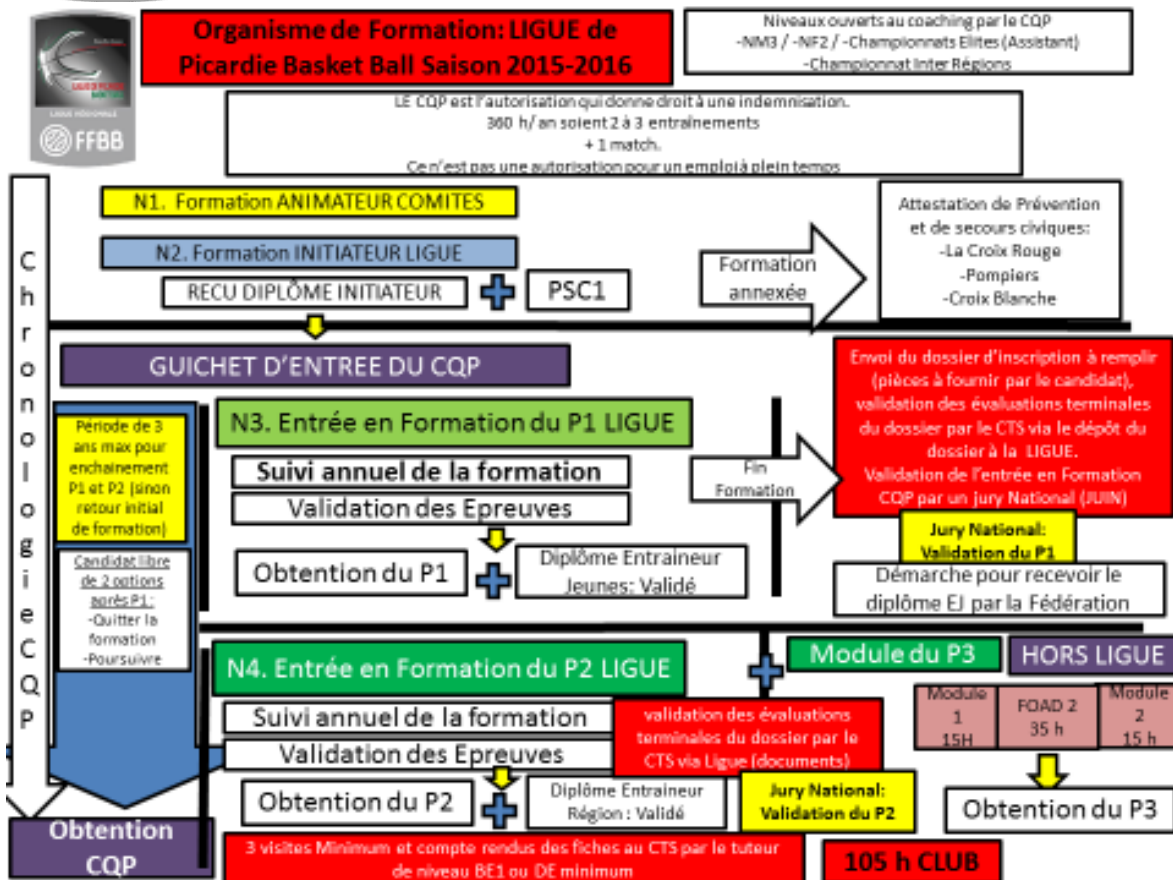
Je vous prie Madame Monsieur, d'agréer mes sincères salutations sportives.

Cordialement
Valentin OLIOT CTS Basket Ball Picardie
Responsable de la Formation des Cadres



LIGUE DE PICARDIE DE BASKET-BALL

Boite Postale 400 37- 60400 NOYON -03 44 09 50 00- basket.ligue.pic@wanadoo.fr



Organisme de Formation: LIGUE de Picardie Basket Ball Saison 2015-2016

Je suis entraîneur validé d'un diplôme Initiateur:

- Je veux valider mon EJ = Je rentre en formation du P1. Si à la fin de la formation, si je souhaite poursuivre sur le CQP je devrais avoir anticipé ma formation du PSC1, pour compléter et valider mon dossier.

CAS POSSIBLES

Je suis entraîneur validé d'un diplôme Initiateur:

- Je veux valider mon CQP = Je rentre en formation du P1.
- A la fin de la formation et sur ma saison, pour prétendre à poursuivre sur le P2 du CQP, et si j'ai réussi mes épreuves, je devrais avoir anticipé ma formation du PSC1 auprès d'un organisme compétent. En fin de saison, l'ensemble de mon dossier devra partir début juin pour le Jury Fédéral, (dépôt se fera Ligue 22 Mai au + tard).

Je suis entraîneur validé d'un diplôme Entraîneur Jeunes.

- 1. Je peux valider mon CQP en passant mon diplôme « Entraîneur Région » à la Ligue, et enchaîner par la voie de la Création d'un Dossier de la Validation des Acquis de l'Expérience, qui sera traité par un jury National.
- 2. Je me présente au P1 du CQP pour initialement procéder à la formation du CQP.

Je suis entraîneur validé d'un diplôme Entraîneur Région.

- Je veux valider mon CQP = Je rentre dans une démarche de Validation des Acquis d'expériences, dite « VAE ». Un dossier sera à transmettre à la Fédération, et un jury National traitera de l'attribution du diplôme du CQP, ou non, au regard du détail des expériences acquises..

Je suis entraîneur validé du P1.

- Je veux valider mon CQP = Je rentre en formation du P2
- J'ai 2 ans pour passer les examens du P2 et P3 (Module et E learning)
- Je peux tout valider en 1 seule saison à mon propre choix (je devrais me rapprocher du NPC ou IDF pour valider sur mon année, les 2 modules et E learning du P3)
- Le diplôme Entraîneur Région sera envoyé par la FFBB si le candidat répond aux modalités d'examens.

Je suis entraîneur en Picardie validé du P2:

- Je veux valider mon CQP, je dois obtenir le P3 (Module et e learning)
- Je dois me rapprocher des Ligues du NPC ou IDF auprès des secrétariats, pour me renseigner sur les dates proposées du module P3 dès septembre, et ainsi finaliser ma formation.